COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 02 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire de ladite commune, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le vingt-trois septembre deux mil vingt-six.

Étaient Présents : Mesdames Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS, Isabelle FLEURY, Elodie HERBETTE, Virginie LADHUIE, Catherine MOLINARI, Emilie SANCELME-SIBILUISKY, Messieurs Jean Paul CHEVALIER, Julien CHARBONNEL, Christophe FOUILLOT, Julien GAYTE .

Absents excusés avec pouvoirs : Madame Sarah POUYET et Messieurs Pascal PALAIN, Thierry ROLAND et Stéphane BONNET qui donnent pouvoir respectivement à Julien CHARBONNEL , Christophe FOUILLOT, André BIDAUD et Jean-Paul CHEVALIER

SECRETARIAT DE SEANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. En l'absence de Thierry ROLAND, Catherine MOLINARI a été agréée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

En ouverture de séance, André BIDAUD demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire relatif à l'attribution d'une subvention à la Junior Association Team Chantelle.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 30 octobre 2026 si l'ordre du jour est suffisant, sinon le 27 novembre 2026.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 AOUT 2026

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil du 17 août 2026 est adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'EXONERATION DE TVA POUR LES SALLES COMMUNALES

André BIDAUD rappelle que les recettes issues de la location des salles municipales demeurent inférieures au seuil permettant de bénéficier de la franchise en base de TVA (37 500 €)

Il propose donc de formaliser cette situation auprès des services fiscaux afin que les locations de salles continuent d'être facturées sans TVA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la franchise en base de TVA applicable aux locations des salles municipales.

CONVENTION D'ADHESION A LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

André BIDAUD présente le dispositif de médiation préalable obligatoire proposé par le Centre de gestion, applicable à certains litiges opposant une collectivité à ses agents.

Ce dispositif permet, dans les cas prévus par la réglementation, de rechercher une résolution amiable du différend avant toute saisine du tribunal administratif. La médiation est assurée par un médiateur neutre et indépendant désigné par le Centre de gestion.

L'adhésion au dispositif est gratuite. En cas de mise en œuvre d'une médiation, l'intervention du médiateur est facturée 60 € de l'heure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la commune au dispositif de médiation préalable obligatoire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion.

DECISION MODIFICATIVE

André BIDAUD informe le Conseil municipal que deux dépenses d'investissement, non prévues au budget, doivent être intégrées à la suite de travaux réalisés sur la commune :

- installation d'un avaloir lors de la réfection de la voirie aux Gamachons : **1 644 € TTC** ;
- réfection des tampons d'eaux pluviales Grande Rue et rue de Bourgneuf : **7 707 € TTC**

Afin de permettre le règlement de ces dépenses, Monsieur le Maire propose une décision modificative portant sur 9 700 € en dépenses d'investissement, financée par une diminution à concurrence des crédits inscrits en fonctionnement au compte 618 – Divers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative budgétaire telle que présentée.

SUBVENTION JUNIOR ASSOCIATION TEAM CHANTELLE

Sandrine ROUMEGOUS présente au Conseil municipal le bilan de la saison 2026 du minigolf, dont les recettes sont en hausse par rapport à 2025 grâce notamment aux barbecues du vendredi, qui enregistrent près de 3 000 € de recettes supplémentaires. Malgré les fortes chaleurs, la fréquentation du minigolf est restée importante, avec jusqu'à 40 participants par jour.

Les barbecues du vendredi, devenus un rendez-vous apprécié, constituent un lieu convivial et accessible favorisant les rencontres et le lien social entre habitants, familles, amis et jeunes du village. La gestion de l'accueil du minigolf par les jeunes contribue également à leur implication dans la vie locale.

La saison 2026 dégage un bénéfice de 7700 €. Celui-ci sera réparti entre les jeunes participants, au prorata de leur présence, par l'intermédiaire de l'association Lire pour tous, sous forme de cartes cadeaux.

Afin de soutenir les projets de la Junior Association, Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention de 1 500 €, correspondant au produit des entrées du minigolf, destinée à financer un projet collectif qui sera défini par les jeunes, tel qu'une visite de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution de cette subvention de 1 500 €.

Les conseillers municipaux félicitent les jeunes ainsi que les organisateurs pour la réussite de cette saison.

RAPPORT SUR LA QUALITE, LE PRIX ET LES SERVICES DE L'EAU

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable au titre de l'année 2025, transmis par le SIVOM Sioule et Bouble.

Ce rapport est mis à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

ENTRETIEN ET DEFRICHAGE DES TERRAINS

André BIDAUD rappelle pour les propriétaires l'importance de l'entretien régulier de leurs terrains, afin d'éviter la prolifération de la végétation et les nuisances ou risques pouvant en résulter pour les riverains et les usagers de l'espace public, notamment lorsque les trottoirs ou passages deviennent difficilement accessibles.

Une vigilance particulière est également nécessaire pour les terrains situés hors agglomération, en raison du risque d'incendie lié à une végétation sèche et abondante.

La commune a d'ores et déjà engagé des démarches amiables auprès de plusieurs propriétaires concernés. Il est rappelé que, lorsque les situations persistent malgré ces démarches, la réglementation permet à la commune de mettre en demeure les propriétaires d'effectuer les travaux nécessaires et, le cas échéant, de faire procéder aux travaux d'office à leurs frais.

La municipalité **invite donc les propriétaires concernés à procéder à l'entretien de leurs terrains dans les meilleurs délais**, afin de régulariser leur situation et d'éviter l'engagement de procédures plus contraignantes.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

André BIDAUD informe le Conseil municipal qu'à l'issue de la procédure de recrutement engagée au mois d'août, une candidate issue d'une autre collectivité, disposant d'une solide expérience dans le domaine, a été retenue pour le poste.

La prise de fonctions est prévue au 1er décembre 2026.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

André BIDAUD informe le Conseil municipal que la réunion de préparation du calendrier des manifestations 2027 se tiendra le 6 novembre à 19h.

Cette réunion permettra notamment de coordonner les demandes de mise à disposition des salles municipales, en particulier de la salle Chardonnet. La participation des associations est donc nécessaire afin d'établir un calendrier cohérent et partagé.

D'autre part, une réflexion pourra être menée sur l'adaptation de certaines dates ou manifestations, notamment afin de tenir compte des périodes de fortes chaleurs et de renouveler, lorsque cela est pertinent, certaines animations. Ces propositions seront examinées lors de l'élaboration du calendrier des fêtes.

RAFRAICHISSEMENT ET VEGETALISATION DES COURS D'ECOLE

Dans le cadre de la réflexion engagée sur le rafraîchissement des bâtiments scolaires, André BIDAUD propose également de végétaliser les cours d'école par la plantation d'arbres, notamment afin de créer des zones d'ombre.

À l'école élémentaire, ces plantations pourraient permettre à terme de remplacer les marronniers vieillissants. Le choix pourrait notamment se porter sur des mûriers-platanes stériles, présentant l'intérêt d'une croissance rapide, d'un feuillage procurant de l'ombre et d'une faible émission de pollen allergisant.

Une réflexion pourra également être menée pour la plantation d'arbres aux abords de la salle Chardonnet et, si l'espace disponible le permet, dans la cour de l'école maternelle. Les plantations pourraient être réalisées au début de l'année 2027.

Monsieur le Maire informe par ailleurs le Conseil municipal de l'existence d'un nouveau dispositif départemental permettant de prendre en charge l'achat des arbres, les travaux de plantation restant à la charge de la commune.

ADAPTATION DES BATIMENTS COMMUNAUX AUX FORTES CHALEURS

André BIDAUD rappelle la nécessité d'engager une réflexion sur l'adaptation des bâtiments communaux aux épisodes de forte chaleur, notamment pour les écoles, la mairie et la salle Chardonnet.

La commune souhaite, dans un premier temps, faire réaliser les études et devis nécessaires afin d'identifier les solutions les plus adaptées pour améliorer le confort thermique et optimiser les bâtiments, sans privilégier systématiquement le recours à la climatisation.

La commission compétente sera associée à cette réflexion. La commune prendra contact avec l'Agence technique départementale de l'Allier (ATDA) afin de connaître les possibilités d'accompagnement et d'études proposées.

Monsieur le Maire indique également que les dispositifs d'aide susceptibles d'être mobilisés seront recherchés, notamment auprès du Conseil départemental, de la Région, de l'État voire de l'Europe dans le cadre des dispositifs de financement existants.

REPAS DES JEUNES D'HIER

André BIDAUD rappelle au Conseil municipal que le repas des « Jeunes d'Hier » se tiendra le 21 novembre 2026.

Le choix du menu et les préparatifs de cette manifestation seront prochainement arrêtés avec les membres de la commission dédiée.

VENTE DU BATIMENT PLACE DE LA LIBERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la vente du bâtiment situé place de la Libération a été signée le 25 septembre 2026 au profit de Monsieur et Madame Sibiluisky.

Le bâtiment accueillera la boutique de mercerie « Taille Deux et demi », actuellement située dans le local d'en face. Les nouveaux propriétaires maintiennent le bail de la locataire à l'étage actuellement en place.

Le Conseil municipal se réjouit de cette installation et souhaite pleine réussite et un développement durable à cette activité commerciale.

REMERCIEMENTS

André BIDAUD fait part au Conseil municipal des différents remerciements reçus récemment.

- La famille de Monsieur Jean Bournat, ancien maire et ancien notaire de la commune, adresse ses remerciements à la municipalité pour la gerbe de fleurs envoyée à l'occasion de son décès.
- La Croix-Rouge française remercie également le Conseil municipal pour la subvention qui lui a été accordée.
- Enfin, l'association de pêche « La Gaule Chantelloise » remercie la commune pour la mise à disposition des tables et des chaises à l'occasion de l'organisation de son repas annuel.

QUESTIONS DIVERSES

Entretien de la voirie et des fossés
Julien Gayte fait un point sur les travaux annuels d'entretien de la voirie et de curage des fossés, désormais terminés. Il rappelle l'importance d'un entretien régulier de la voirie, permettant notamment de limiter le coût des interventions lorsque les dégradations sont prises en charge suffisamment tôt. Il souligne également l'utilité de maintenir les fossés en bon état afin de favoriser l'écoulement des eaux.

Propreté autour des points de tri
Julien Charbonnel, après avoir évoqué le problème avec Sarah Pouyet, propose de rapprocher les poubelles des conteneurs à verre, notamment Allée du Tacot et au point tri, afin de limiter les dépôts au sol et de permettre aux usagers de jeter les bouchons, capsules et autres déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

Isabelle Fleury souligne également les incivilités constatées autour de certains points de collecte et rappelle que des poubelles sont parfois laissées au milieu des trottoirs, gênant ainsi la circulation des piétons. Elle indique que certains déchets, notamment des capsules, doivent régulièrement être ramassés.

Signalisation des entrées et sorties de village
Virginie Ladhuie sollicite la pose de panneaux signalant l'entrée et la sortie du village sur les routes de Fourilles et d'Ussel. Il est rappelé qu'il n'est pas possible d'installer ce type de signalisation sur chaque voie communale.

Saison culturelle de la Communauté de communes
La représentation de la commune à l'occasion du lancement de la saison culturelle de la Communauté de communes est évoquée. Un spectacle de danse gratuit sera proposé à Chantelle le 27 novembre.

Projets d'agrivoltaïsme
En tant que déléguée à la Communauté de communes, Virginie Ladhuie fait état de 27 dossiers de demandes concernant des projets d'agrivoltaïsme déposés sur le périmètre de la Communauté de communes. Les possibilités de raccordement au réseau électrique constituent un élément limitant, notamment en raison du nombre de postes sources disponibles.

Taxe sur les logements vacants
Catherine Molinari rend compte de la visioconférence consacrée à la taxe sur les logements vacants. Il est proposé d'adresser, avant la fin de l'année 2026, un courrier argumenté précisant les raisons justifiant la mise en place de cette taxe. La question de la vérification de la réalité

des logements concernés est également évoquée, notamment par le biais d'une commission d'arpentage, qui pourrait être envisagée ultérieurement.

Patrimoine et entretien des gorges de la Bouble
La commission patrimoine rappelle la visite du site de l'abbaye prévue le 12 octobre à 18 heures.

La possibilité d'organiser une journée supplémentaire de nettoyage des abords de la Bouble est évoquée, ainsi qu'une opération de nettoyage des gorges de la Bouble un samedi après-midi.

André BIDAUD évoque également la possibilité d'organiser une opération de nettoyage de la rivière en partenariat avec le Département et la Communauté de communes, dans le cadre de la compétence GEMAPI.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé. La séance est levée à 22 heures 30.....